

Pourquoi la juge des enfants n'a pas protègèe ma fille

Par alamand, le 28/01/2009 à 01:10

J'ai vècue avec cet homme et je me suis séparèe pour vilence conjugale et troperie avec d'autres femmes. Mes enfants ont été placer en famille d'accueil, le temps que je guèrisse d'une ambolie pulmonaire et une hémorragie interne.

En 2006, le père de mes deux enfants à été condamnèe pour 6 mois d'emprisonnement avec sursis, une mise à l'preuve pendant 3 ans, ficher au FIJAIS avec obligation de soins pour mon fils.

Pourquoi la juge des enfants n'a pas protègèe ma fille?

En 2005, la famille d'accueil à dèposè une plainte contre le père de mes enfants pour soupçon d'attouchement sexuel et je viens juste de le savoir par le commissariat et je ne suis pas dans cet histoire.

Pourquoi la justice à fait une bavure auprès de ma fille?

Pourquoi l'éducatrice n'a pas expliquè à la juge des enfants que mon fils fessait des colères à l'école,il se fessait harcelè par d'autres enfants pour son goûter?

Pourquoi l'éducatrice n'est pas contente que mes enfants ne voient plus leur père qui est un dèlinquant sexuel? (copie du jugement correctionnel)

Pourquoi la juge des enfants et l'éducatrice veulent placè mes enfants et tout sa, parce ue l'éducatrice n'a pas expliquèe les harcelement à l'école?

Pourquoi personne ne veut pas nous expliquer catte bavure pour ma fille?

Est ce que je dois portèe plainte contre l'école, l'éducatrice et la juge des enfants?

Par ardendu56, le 29/01/2009 à 23:23

Je ne peux vous aider, je ne sais pas. Je tenais juste à vous dire que je suis de tout cœur avec vous et vous souhaiter beaucoup de courage. J'espère que vous aurez de l'aide et que vous retrouverez vos enfants.

Bien à vous.

Par rach, le 30/01/2009 à 11:52

je peut vous dire que l'avis d'un avocat peut vous aider à juger la situation de votre fille vous pouvez visiter le site des avocats www.juriflash.com et là je crois que les avocats peuvent vous aider.